

**L'AGGLO DE BRIVE, LA VILLE DE BRIVE ET ERDF S'ENGAGENT,
ENSEMBLE,
EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI.**

La Communauté d'Agglomération, la Ville de Brive et ERDF s'engagent, au travers de 3 conventions, sur des actions concrètes en faveur de l'emploi et de l'insertion.

SOMMAIRE :

La politique de la Ville menée par l'Agglo de Brive

Le CUCS

Le PLIE

Les conventions entre l'Agglo, la Ville de Brive et ERDF

Les engagements de chacun

Le chantier d'insertion

L'action de sensibilisation à la citoyenneté : « en route vers l'Elysée »

L'action « travaux saisonniers »

LA POLITIQUE DE LA VILLE MENEÉ PAR L'AGGLO DE BRIVE

La Politique de la Ville est une compétence exercée par l'Agglo de Brive. Par des outils contractuels reconnus d'intérêt communautaire, l'Agglo de Brive œuvre pour le développement social urbain, l'insertion ou encore la prévention des risques sociaux.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est un dispositif contractuel entre l'Agglo de Brive et l'Etat pour mettre en œuvre une politique de développement social et urbain (cohésion sociale) en faveur des habitants des quartiers fragilisés reconnus comme prioritaires (Tujac, Gaubre et les Chapélies).

Il vise l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers urbains sensibles, et le développement urbain des zones prioritaires. Il doit favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants, ainsi que la mobilité et l'autonomie des publics.

Le CUCS œuvre selon 4 champs d'intervention :

- l'emploi et l'insertion,
- la réussite éducative,
- l'habitat et le cadre de vie,
- le lien social, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations (prévention santé, parentalité,...).

Ce contrat s'inscrit comme une composante principale du projet social et solidaire de l'Agglo de Brive, et dans la complémentarité des différents outils actuels du territoire communautaire (dispositif de réussite éducative, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le Programme Local de l'Habitat,...).

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

La Communauté d'Agglomération de Brive porte également un dispositif de mise en cohérence, au plan local, des interventions publiques pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté : le PLIE.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a pour missions :

- de contribuer au développement et à la consolidation de l'offre d'insertion sur le territoire notamment l'Insertion par l'Activité Economique,
- de promouvoir la clause d'insertion dans les marchés publics et de coordonner l'ensemble des parcours d'insertion.

Chaque année, un programme d'actions soutenues par l'Europe (FSE), l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'agglomération de Brive concourt à la réalisation des objectifs fixés.

LES CONVENTIONS ENTRE L'AGGLOMERATION DE BRIVE, LA VILLE DE BRIVE ET ERDF

Les engagements de chacun

Une convention scelle l'engagement de l'Agglo de Brive et d'ERDF, et définit leur participation respective dans le chantier d'insertion « bâtiment ».

Par ailleurs, deux autres conventions impliquent également la Ville de Brive, en plus de l'Agglo et d'ERDF, dans deux autres actions de la Politique de la Ville afin de soutenir les personnes en difficulté sur le territoire :

- Une action de sensibilisation à la citoyenneté à destination des adolescents, avec la réalisation d'un jeu « en route vers l'Elysée »
- Une action « travaux saisonniers » visant à rapprocher les demandeurs d'emploi des producteurs agricoles.

Ensemble, ils s'engagent pour un an en faveur de l'insertion et de l'emploi : engagement de moyens humains, de contributions financières et de suivi.

Pour les actions qui la concernent, la Ville de Brive s'engage à prendre en charge la réalisation du projet : engagement de moyens humains et de moyens logistiques.

La Communauté d'agglomération de Brive s'engage à participer financièrement et à prendre en charge la coordination et l'animation des projets dont la réalisation est confiée à la Ville de Brive, et à fournir les moyens humains pour le suivi du chantier bâtiment.

Au regard des résultats obtenus au cours des années précédentes, et de sa politique sociale, ERDF a souhaité participer à ces actions dans le cadre de ses engagements concernant la réinsertion et l'insertion professionnelles des personnes en difficulté. La direction Territoriale d'ERDF s'engage donc à contribuer financièrement à ces opérations à hauteur de 10 000 euros :

- 5 000 € pour le chantier d'insertion porté par l'Agglo
- 2 000 € pour le rapprochement entre producteurs agricoles et demandeurs d'emploi
- 3 000 € pour la création d'un jeu « en route vers l'Elysées » par les jeunes résidant sur les quartiers prioritaires.

Le Chantier d'insertion « Bâtiment » de l'Agglo

Face aux difficultés d'insertion rencontrées par un nombre conséquent de personnes en démarche de recherche d'emploi et au manque de structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire, l'Agglo de Brive a adopté une stratégie volontariste avec la création d'un chantier d'insertion « bâtiment » sur son territoire.

Il s'agit d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail en leur proposant une étape de parcours professionnel supplémentaire. Le choix du chantier en lien avec les métiers du bâtiment s'articule de façon cohérente avec le dossier ANRU Ville de Brive dont la Charte Locale d'Insertion a été rédigée par le PLIE.

Ce projet de chantier d'insertion devrait mobiliser toutes les communes de l'agglomération qui auront vocation à le faire intervenir sur leur territoire. Ce chantier se verra en effet confier les petits travaux de rénovation du patrimoine des communes : réfection de préau, peinture de locaux, renouvellement de revêtement de sol... Ces petits travaux permettront aux salariés d'acquérir des compétences dans les métiers du bâtiment.

8 Contrats Aidés (CAE) seront recrutés à cette occasion. Dans le cadre de ces Contrats Aidés, les participants disposent d'un suivi personnalisé et auront accès à la formation. A ce titre, l'Agglo de Brive a recruté en 2009 une accompagnatrice socioprofessionnelle chargée de réaliser un suivi renforcé des salariés en contrat aidé. Le volet technique du chantier d'insertion sera réalisé par un encadrant technique de l'Agglo.

A l'issue de ces contrats, les entreprises participant au projet ANRU dans le quartier des Chapélies sont susceptibles de proposer aux participants un CDD, un CDI ou encore un contrat de professionnalisation. Selon leur projet professionnel, les participants pourront également intégrer une formation cohérente avec leur projet.

Action de sensibilisation à la citoyenneté : « en route vers l'Elysée »

Cette action est partie du constat que les jeunes et plus particulièrement les jeunes résidant sur les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) se désintéressent de la vie politique et ont une connaissance relative du fonctionnement démocratique de la République Française. Cette méconnaissance peut engendrer des incompréhensions, voire des tensions, avec les représentants des institutions politico-administratives.

Dès 2007, des adolescents (12 jeunes) des quartiers politiques de la ville ont été sensibilisés à la citoyenneté et au fonctionnement des institutions lors d'activités de découverte sportives et culturelles.

Différents outils ont permis à ces jeunes d'avoir une autre approche des institutions, une découverte concrète, et ont favorisé l'éducation à la citoyenneté :

- Initiation sur les droits et les devoirs citoyens et animations interactives sur les concepts républicains, les droits de l'homme et le rôle des élus locaux et nationaux,
- Initiation aux nouvelles technologies et la communication (recherches documentaires, élaboration guides d'entretien...),
- Visites des institutions parlementaires lors d'un séjour à Paris et entretien avec des élus nationaux et locaux, et représentants des institutions de l'Etat,
- Travail sur la création d'un jeu intitulé « En route vers l'Elysée » dans lequel on progresse par un système de questions-réponses portant sur la citoyenneté et le fonctionnement des institutions françaises...

L'année 2010 sera l'occasion pour ces jeunes de mettre leurs connaissances en pratique par la création d'un jeu de questions-réponses sur la citoyenneté. La création de ce jeu leur permettra de partager leurs connaissances et leur expérience avec les autres jeunes des quartiers prioritaires et ce, de manière ludique.

Ils sont ainsi impliqués dans un projet qu'ils doivent mener à terme. Ils seront ainsi à même de développer leur esprit d'initiative et leur créativité. Le principe du jeu est le suivant : gravir différentes étapes en partant de la commune pour se rendre au sommet symbolisé par la présidence de la république, en répondant à une série de questions portant sur la citoyenneté et se rapportant au fonctionnement des instances municipales, départementales, régionales et étatiques.

Cet apprentissage de la citoyenneté leur confère un rôle actif, participatif et les confronte à un certain nombre de responsabilités en s'inscrivant dans un partage des valeurs républicaines.

Action « travaux saisonniers »

Le département de la Corrèze présente une géographie principalement rurale et une activité économique agricole importante porteuse d'offre d'emplois sur des périodes ponctuelles. Parallèlement, les quartiers prioritaires de l'agglomération de Brive concentrent une forte inactivité de certaines catégories de population. Le constat établit que cette inactivité est en partie due à un manque de mobilité et à la méconnaissance de certaines potentialités d'emplois.

L'action « **travaux saisonniers** » a pour finalité de réduire les écarts entre ces deux phénomènes en proposant un accompagnement et un rapprochement entre les producteurs agricoles et les demandeurs d'emplois résidant sur les quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Différentes phases jalonnent la réalisation de ce projet :

- Une sensibilisation des producteurs à la problématique de l'insertion sociale permet de conduire ces derniers à s'impliquer concrètement dans cette action.
- Une présentation et une préinscription s'effectuent dans les quartiers concernés. Le public est double : d'une part, les jeunes des quartiers en démarche d'insertion, et d'autre part les personnes ayant des besoins ponctuels de travail.
- De juin à octobre, des médiateurs assurent le transport depuis les quartiers jusqu'aux sites de production, les relations avec les producteurs et l'accompagnement des publics.
- Enfin, à l'issue de cette période, une évaluation est réalisée entre les médiateurs, la mission locale, le public et les producteurs. Travail sur continuité de l'action et la construction de parcours plus durables pour ces personnes en insertion.

Les résultats de l'année 2007 ont été encourageants et ont amené à la reconduction de cette action en 2008, 2009 et conduiront à son renouvellement en 2010. Certains bénéficiaires avaient été engagés en CDD ou en CDI à la suite de cette opération. C'est notamment l'occasion de permettre à ces personnes en difficulté d'acquérir certaines compétences qui seront ensuite mobilisables pour leurs parcours d'insertion.